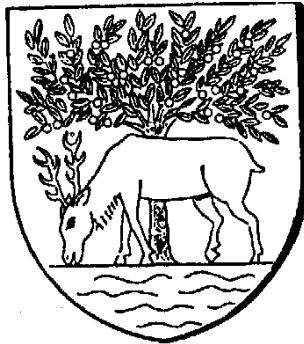


*COMMUNE  
DE HIRTZBACH*

**BULLETIN**



**COMMUNAL**

*NOVEMBRE 2020*

## **1. Informations paroissiales**

### Messes :

Depuis le déconfinement, deux messes dominicales sont célébrées chaque week-end : une à Heimersdorf, le samedi à 18 h 00 et une à Hirsingue, le dimanche à 10 h 00.

**Ainsi à Hirtzbach, une messe aura lieu le samedi 31 octobre 2020 à 18 h 00 et une autre le samedi 21 novembre 2020 à 18 h 00.**

**Le dimanche 29 novembre à 10 h 00**, aura également lieu une célébration dominicale en mémoire de tous nos défunts. Nous invitons toutes les familles qui ont été touchées par un décès durant cette pandémie à venir assister à cette messe, pour un temps de célébration eucharistique suivi d'un temps de prière au cimetière avec bénédiction des tombes.

Pour assister à une célébration, les fidèles doivent être munis d'un masque, se nettoyer les mains avec une solution hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie et s'installer à quatre par banc, pas plus.

Il faut également mettre le masque pour la communion, donnée uniquement dans la main. La quête a lieu à la sortie.

Vu les restrictions et les dernières mesures sanitaires liées à la pandémie de Covid 19, nous devons annuler le traditionnel KT Fête. Nous espérons tous pouvoir vous donner rendez-vous l'année prochaine.

Les servants d'Autel proposeront à la vente des couronnes de l'Avent au prix de 20 €. Elles seront disponibles à la fin de la messe du 21 novembre. Ces couronnes sont à réserver auprès de Vincent MUNCK (07 82 30 10 63). Une photo de la couronne sera affichée sur la porte latérale de l'église. (2 couleurs au choix : rouge ou blanc).

### Restauration intérieure de la chapelle Sainte Affre :

Un groupe de travail composé d'élus, de membres de la Fabrique de l'Eglise et de bénévoles a déposé les bancs et le mobilier, le 17 octobre dernier.

Les travaux proprement dits commenceront le 04 novembre 2020 :

- L'entreprise MUNZER de Hirsingue interviendra le 04 novembre 2020 (rénovation et mise aux normes de l'installation électrique, installation d'un chauffage) ;
- L'entreprise SONTAG de Ballersdorf lui succédera le 15 novembre 2020 pour les travaux de peinture (nettoyage des murs et du plafond, traitement des fissures, peinture,...) ;
- Le chantier devrait être achevé le 15 décembre 2020.

Nous remercions sincèrement les généreux donateurs qui nous ont aidés à mener à bien cette restauration visant un joyau du patrimoine culturel de notre village.

Celles et ceux qui le souhaitent peuvent encore adresser des dons à la Mairie, par chèque libellé à l'ordre de la Fabrique de l'Eglise de Hirtzbach. Un reçu leur sera délivré. D'avance un grand merci !

#### Référents paroissiaux :

##### - Nos célébrants :

- Vincent FRECHIN, curé doyen (Tél. : 03.89.89.44.55 ou 06.80.08.77.30) ;
- Robert TUMU (Tél. : 03 89 40 51 62 ou 06 77 57 11 20).

##### - Nos personnes relais :

- Martine SCHWEIZER (Tél. : 07.87.96.25.19) ;
  - Samuel GRAFF, référant à la Communauté de Paroisses (Tél. : 03.89.40.99.94) ;
  - Claire MUNCK pour les intentions de messe (Tél. : 03.89.40.15.94) ;
  - Gérard VERSINI, à contacter via la Mairie, en cas de décès.
- Consultez le site internet : [www.coeur-du-sundgau.fr](http://www.coeur-du-sundgau.fr)
- Toutes les informations importantes sont également affichées à la porte de l'église. La Chapelle Ste Affre et l'église sont ouvertes tous les jours (prière de laisser la porte fermée pour des raisons de propreté).

## **2. Calendrier des manifestations**

A l'instar des années précédentes, un calendrier (non exhaustif) des manifestations prévues en 2021 est joint au présent bulletin.

A cet égard, nous remercions les associations locales qui nous ont communiqué les dates de leurs manifestations et ont ainsi rendu possible la parution de ce calendrier dès le mois de novembre 2020.

Compte tenu de la crise sanitaire qui s'éternise, il est encore trop tôt pour savoir si toutes ces dates pourront être honorées, mais il faut rester résolument optimiste ! Nos associations comptent sur votre soutien et vous remercient.

### 3. Chasse – avis aux promeneurs

Les chasseurs locaux (association Saint Hubert de Hirtzbach) ont informé la municipalité que des battues auront lieu sur leur territoire de chasse le **dimanche 08 novembre** (ouverture des battues) et le **dimanche 22 novembre 2020**.

### 4. Communiqué de l'Association de Pêche (APPMA) - RAPPEL

L'association de Pêche (APPMA) proposera un service de friture de carpes + frites + salade à emporter, **le dimanche 1<sup>er</sup> novembre 2020 au Foyer St Maurice**, de 11 h 30 à 13 h 00. Tarif : 13 € la portion avec arêtes ; 15 € la portion sans arêtes. Prévoir 3 récipients différents. 1 bouteille de vin sera remise par tranche de 4 portions.

**Réservation obligatoire** avant le jeudi 29 octobre 2020, en appelant le 03 68 06 45 89, le 06 24 22 54 30 ou le 06 82 59 52 60.

**N.B. : port du masque obligatoire et respect des gestes barrières et du sens de circulation imposé.**

### 5. Jeu de piste de l'automne (RAPPEL)

Le service jeunesse de la Com/Com Sundgau organise, **du 5 octobre au 23 novembre 2020**, un grand jeu de piste sur le ban communal de Hirtzbach. Deux parcours différents sont proposés : un parcours vert (5 kms) à destination des familles et un parcours rouge (9 kms) plus sportif et adapté aux vélos. Au départ du parc Charles de Reinach, suivez les cerfs verts ou les cerfs rouges (en fonction du parcours choisi) qui vous guideront tout le long de la balade et répondez aux différentes questions. Formez une phrase à l'aide des mots « mystère » et répondez à une ultime question. A vous de jouer !

Jeu de piste téléchargeable sur le site de la CC Sundgau :

[www.cc-sundgau.fr](http://www.cc-sundgau.fr) ou disponible à la CC Sundgau (siège et antennes) ainsi qu'à la mairie de Hirtzbach.

Plus d'infos : [jeunesse@cc-sundgau.fr](mailto:jeunesse@cc-sundgau.fr) ou 03.89.25.53.86.

### 6. Cérémonie du 11 novembre

En raison de la crise sanitaire, une cérémonie simple et non publique aura lieu le vendredi 13 novembre 2020 à 18 h 00 au Monument aux Morts pour commémorer le 102<sup>e</sup> anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918.

La lecture du message de la Ministère des Armées et un dépôt de gerbe ponctueront ce devoir de mémoire.

## **7. Balayage de voirie**

Le dernier balayage de l'année par engin spécialisé interviendra le **jeudi 19 novembre 2020**, sauf modification de dernière minute.

Comme de coutume, facilitons au maximum le passage de la balayeuse en déplaçant les véhicules et ne perdons pas l'habitude d'entretenir les abords des propriétés et les endroits non accessibles à l'engin, sans oublier les caniveaux.

## **8. Communiqué de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers**

Les Amicales des Sapeurs-Pompiers d'Altkirch et de Carspach procéderont à la traditionnelle vente de calendriers (2020), à **compter du 10 novembre 2020**.

Merci de réserver un bon accueil à leurs membres.

## **9. Communiqué de l'Association la Bougeotte de Hirtzbach**

Le groupe de bricoleurs de l'association LA BOUGEOTTE de Hirtzbach se lance à nouveau dans la confection de décorations de Noël. Cette année, les étoiles et les lanternes seront mises à l'honneur. Pour embellir et parfaire les sites décorés, nous recherchons des luges en bois, des skis anciens ou usagés, sabots, chaussettes en laine, bettsocka, étoiles, lanternes, tissus et reste de peinture extérieure de couleur blanc, bleu, rouge et vert.

Merci de contacter Martine HELL au 07.84.44.05.71 ou Andrée RUEFF au 03.89.40.26.72.

## **10. Collecte de denrées alimentaires non périssables**

La banque alimentaire du Haut-Rhin reconduira sa traditionnelle collecte de denrées alimentaires non périssables destinées aux personnes nécessiteuses du département, de plus en plus nombreuses, les **27 novembre et 28 novembre 2020**.

UNE PETITE PART DE VOS COURSES PEUT SAUVER UNE FAMILLE ».

A titre d'information, les produits dont la banque alimentaire a le plus besoin cette année sont l'huile, le sucre, le café, les conserves de légumes, de poisson et de fruits, riz, plats cuisinés, les petits déjeuners, thé, cacao, confiture, céréales.

**Comme chaque année, des bénévoles engagés dans cette action humanitaire procéderont au ramassage des denrées alimentaires au porte-à-porte à travers le village, le samedi 28 novembre 2020 de 9 h 00 à 12 h 00.**

Les familles qui le souhaitent sont invitées à mettre les denrées dans des sacs ou cartons destinés à faciliter leur enlèvement (à présenter devant la porte d'entrée de préférence, pour limiter les contacts avec l'équipe de ramassage, crise sanitaire oblige).

Les denrées peuvent aussi être déposées à la mairie aux heures d'ouverture. D'avance merci à tous les généreux donateurs !

## **11. Communiqué du service valorisation des déchets (RAPPEL)**

Voici les horaires d'ouverture du service valorisation des déchets de la Communauté de Communes Sundgau, au siège situé au Quartier Plessier, bâtiment 3 à ALTKIRCH :

- lundi de 8 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h ;
- mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h ;
- jeudi de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

Contact : Tél. : 03.89.08.36.24 – courriel : [bien-trier@cc-sundgau.fr](mailto:bien-trier@cc-sundgau.fr)

**Attention** : les personnes s'installant dans le village ou quittant leur logement doivent impérativement signaler leur départ ou arrivée au service valorisation des déchets, afin de régulariser leur situation au regard de la gestion des déchets (acquisition des bacs noirs et bruns pour les arrivants, désactivation et retrait des bacs pour les partants, acquisition ou retrait de la carte d'accès aux déchèteries).

### **Déchèterie intercommunale – horaires d'hiver - RAPPEL**

A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020 et jusqu'au 31 mars 2021 inclus, les horaires d'ouverture de la déchèterie intercommunale sont les suivants :

- lundi, mardi, jeudi et vendredi : 13 h à 16 h ;
- mercredi et samedi : 9 h à 16 h.

**Attention : port du masque obligatoire.**

## **12. Habiter mieux 68**

Vous êtes propriétaire d'un logement mal isolé et vous souhaitez le rénover ?

Bénéficiez jusqu'à 60 % de subventions sur vos travaux grâce au programme d'intérêt général « Habiter mieux 68 », initié par le Conseil Départemental en partenariat avec l'ANAH, à destination des propriétaires occupants et bailleurs.

L'ADIL vous apportera les conseils nécessaires pour l'étude de votre projet, et CITIVIA vous accompagnera gratuitement pour le montage de votre dossier de demande de subvention.

Pour quels projets de travaux ?

Un nouveau système de chauffage ou de production d'eau chaude, une isolation des combles, des murs extérieurs ou intérieurs de votre logement, le remplacement de vos fenêtres...

La condition est d'obtenir un gain énergétique d'au moins 25 % pour les propriétaires occupants, et d'au moins 35 % pour les propriétaires bailleurs.

Contact : ADIL 68 – Tél. : 03.89.21.75.35

mail : [contact@adil.fr](mailto:contact@adil.fr)

demande en ligne : [www.anah.fr](http://www.anah.fr)

### **13. Taille des haies et élagage des arbres (RAPPEL)**

Force est de constater, à travers le village que les haies et arbres plantés en limite de propriété ne sont pas toujours entretenus autant qu'ils devraient l'être, afin d'éviter de gêner le passage des piétons et des véhicules, voire de cacher les panneaux de signalisation ou la visibilité aux carrefours.

Voici donc un rappel de la réglementation applicable, régie par le Code Civil :

- ❑ respect des distances de plantation (article 671) :
  - pour les plantations de plus de 2 m : distance d'au moins 2 m de la limite séparative ;
  - pour les plantations de moins de 2 m : la distance est fixée à 0,50 m de la limite séparative.

- ❑ responsabilité du propriétaire des végétaux (article 672) :

Lorsque le voisin ne respecte pas les règles de distance, il peut être contraint par le tribunal soit d'élaguer les arbres à la hauteur légale, soit de les arracher. En revanche, on ne peut plus exiger l'arrachage de l'arbre si ce dernier a dépassé la hauteur légale depuis plus de 30 ans.

- ❑ entretien des plantations (article 673) :

Tout propriétaire doit couper les branches qui dépassent la limite séparative et avancent sur le terrain voisin. Le voisin n'a pas le droit d'élaguer les branches lui-même, mais peut exiger que cet élagage soit effectué même si le dépassement des branches a été toléré pendant plus de 30 ans. Mais contrairement aux branches, on a le droit de couper les racines des arbres voisins qui empiètent sur son terrain.

- ❑ plantations qui empiètent sur le domaine public :

Le Maire est parfaitement fondé au titre de son pouvoir de police, à exiger des propriétaires qu'ils procèdent à l'élagage des plantations riveraines d'une voie publique, pour raison de sécurité et s'ils ne s'exécutent pas, à mettre à leur charge les frais y relatifs (article L 2212-2-2 du CGCT). Il est interdit de laisser pousser des haies et arbres à moins de 2 m du domaine public.

Au-dessus d'un chemin rural, les branches et racines des arbres qui avancent sur son emprise doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans les conditions qui sauvegardent la sécurité et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin, faute d'engager leur responsabilité en cas d'accident.

Notons encore que dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire.

#### **14. Liste électorale**

Une loi du 1<sup>er</sup> août 2016 a réformé les modalités d'inscription sur les listes électorales et créé un répertoire électoral unique et permanent (REU) dont la tenue est confiée à l'INSEE.

Il en résulte essentiellement que :

- les demandes d'inscription déposées par les électeurs sont désormais reçues et instruites tout au long de l'année ;
- les personnes souhaitant prendre part aux élections départementales et régionales prévues (en principe) en mars 2021 auront jusqu'à cinq semaines avant le scrutin pour s'inscrire sur la liste électorale (jusqu'à présent, la date limite d'inscription était fixée au 31.12 de l'année précédant celle du scrutin) ;
- les nouveaux électeurs, de même que les jeunes ayant atteint l'âge de 18 ans avant les scrutins de mars 2021 (inscrits d'office sur la liste électorale) recevront leur carte d'électeur début mars 2021 au plus tard.

#### **15. Cartes d'identité et passeports (rappel)**

Les cartes d'identité et passeports sont uniquement délivrés dans les mairies équipées de bornes biométriques (ALTKIRCH, FERRETTE et DANNEMARIE pour les plus proches).

Il est vivement recommandé de faire une pré-demande en ligne afin de gagner un temps précieux pour l'instruction du dossier.

- Pour cela, il faut créer un compte personnel sur le site des titres sécurisés : <https://ants.gouv.fr> (rubrique carte d'identité ou passeport) puis saisir l'état civil et l'adresse du demandeur ;



- imprimer le numéro de pré-demande qui est attribué au demandeur ;
- choisir la mairie de dépôt du dossier (généralement ALTKIRCH) ;
- rassembler les pièces justificatives (voir ci-dessous) ;
- prendre rendez-vous au 03.89.40.00.04 (Mairie d'ALTKIRCH) ou sur le site de la mairie d'ALTKIRCH, rubrique « serviable » ;
- se présenter au guichet de la mairie avant le numéro de la pré-demande pour y déposer le dossier 'et procéder à la prise des empreintes digitales ;
- enfin retirer la carte d'identité auprès de ladite mairie.

**N.B.** : les personnes ne disposant pas d'un accès à internet peuvent retirer un formulaire papier auprès de n'importe quelle mairie.

La liste des pièces à joindre au dossier de demande ou de renouvellement de la carte d'identité ou de passeport est disponible sur le site internet [hirtzbach.fr](http://hirtzbach.fr), ou sur simple demande à la mairie (Tél. : 03.89.40.99.21).

## **16. Levées des restrictions de certains usages de l'eau**

Un fort déficit pluviométrique a été constaté durant quelques mois sur le Haut-Rhin. La situation hydrologique qui en a résulté, a nécessité la mise en place des mesures de restriction des usages de l'eau en adéquation avec la situation d'alerte.

Les précipitations observées sur les derniers jours ont fait évoluer favorablement la situation hydrologique des rivières de la zone d'alerte.

Le préfet du Haut-Rhin a donc pris 5 arrêtés portant levée des limitations provisoires de certains usages de l'eau.

Les arrêtés portant limitation sont donc abrogés, certes, mais le service eau de la Com Com Sundgau reste néanmoins en alerte pour permettre une gestion adaptée de la ressource, notamment dans certaines communes.

Plus d'informations via le lien suivant : <http://www.haut-rhin.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Eau-et-milieus-aquatiques/Secheresse-2020-des-mesures-pour-limiter-la-consommation-d-eau-dans-le-Haut-Rhin2>

## **17. Petites annonces**

- Martine, coiffeuse à domicile se tient à votre disposition pour prendre soin de vos cheveux, pour tout type de coupe et quel qu'en soit l'événement (homme / dame).

Contact : 06.22.25.88.52.

## **18. Etat civil**

Le 11 octobre 2020 à THANN nous a quittés Richard HELL, dans sa 64<sup>ème</sup> année. Il était membre du conseil municipal depuis 1983 et le plus ancien élu de l'assemblée (plus de 37 ans de mandat !).

## **19. Les grands anniversaires du mois de novembre 2020**

65 ans :	M.	JERMANN	Bertrand
	Mme	LAMISÉ	Nicole née SCHAFFHAUSER
66 ans :	M.	CHIAVUS	André
	Mme	STEFANI	Cesarina née DEL BOVE
67 ans :	Mme	SCHARTNER	Marie-Odile née HAENNIG
68 ans :	M.	CORMAHO	Henri
69 ans :	M.	HELBERT	Alain
	M.	PFLIEGER	René
	M.	RODRIGUES MATIAS	Antonio
	Mme	NUSSBAUMER	Christiane née HAEGY
70 ans	Mme	MEYER	Violette née WEILLER
71 ans :	M.	DALLEAU	Mario
	Mme	SCHWEITZER	Paulette née REIN
72 ans :	Mme	SCHIELIN	Cécile née PFLIEGER
	M.	PFLIEGER	Louis Jean (dit Jean-Louis)
75 ans :	Mme	MUNCK	Marthe née BOEGLIN
86 ans :	M.	DOEBELIN	Roger
88 ans :	Mme	LOBMEYER	Françoise née UBERSCHLAG
90 ans :	Mme	HAENNIG	Antoinette née SIMON
	M.	HARTMANN	Georges





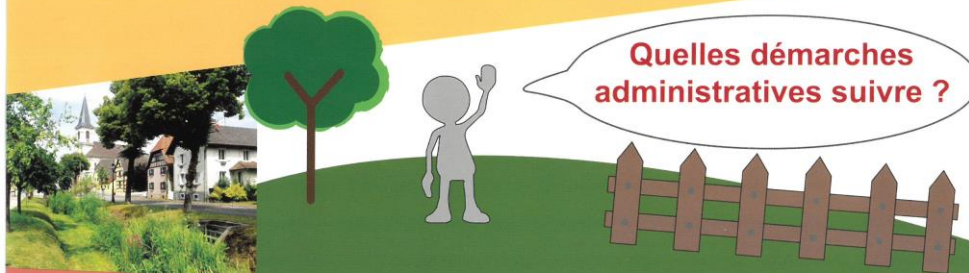
## VOUS avez un projet de construction ?

**Vous** avez un projet de construction ou d'aménagement de votre propriété : maison, abri de jardin, piscine, clôture ...

**Vous** souhaitez agrandir votre construction : pergola, terrasse, garage ...

**Vous** envisagez d'équiper votre toit de panneaux photovoltaïques, ou solaires thermiques, de fenêtres de toit ...

**Vous** voulez connaître la constructibilité d'un terrain.



Le PETR Pays du Sundgau est le centre instructeur des autorisations d'urbanisme délégué pour votre commune. Il est à votre disposition pour vous aider à mener votre projet et identifier les démarches administratives nécessaires.

Pour le joindre :

Téléphone : 03-89-25-99-15 ; e-mail : [ads@pays-sundgau.fr](mailto:ads@pays-sundgau.fr)

Vous pouvez aussi prendre rendez-vous pour être accompagné dans votre démarche. Ses bureaux sont à Altkirch, bâtiment 3 du quartier Plessier, 39 avenue du 8ème régiment de Hussards



**PAYS DU SUNDGAU**

## Horaires d'ouverture de la Mairie de HIRTZBACH

Tél. : 03.89.40.99.21

Fax : 03.89.40.96.40

E-mail : [mairie@hirtzbach.fr](mailto:mairie@hirtzbach.fr)

	<b>Matin</b>	<b>Après-midi</b>
<b>Lundi</b>	De 11 h 00 à 12 h 00	De 17 h 00 à 18 h 00
<b>Mardi</b>	De 10 h 00 à 12 h 00	Fermé
<b>Mercredi</b>	De 11 h 00 à 12 h 00	De 17 h 00 à 18 h 00
<b>Jeudi</b>	De 10 h 00 à 12 h 00	Fermé
<b>Vendredi</b>	Fermé	De 17 h 00 à 18 h 30
<b>Samedi</b>	Fermé	